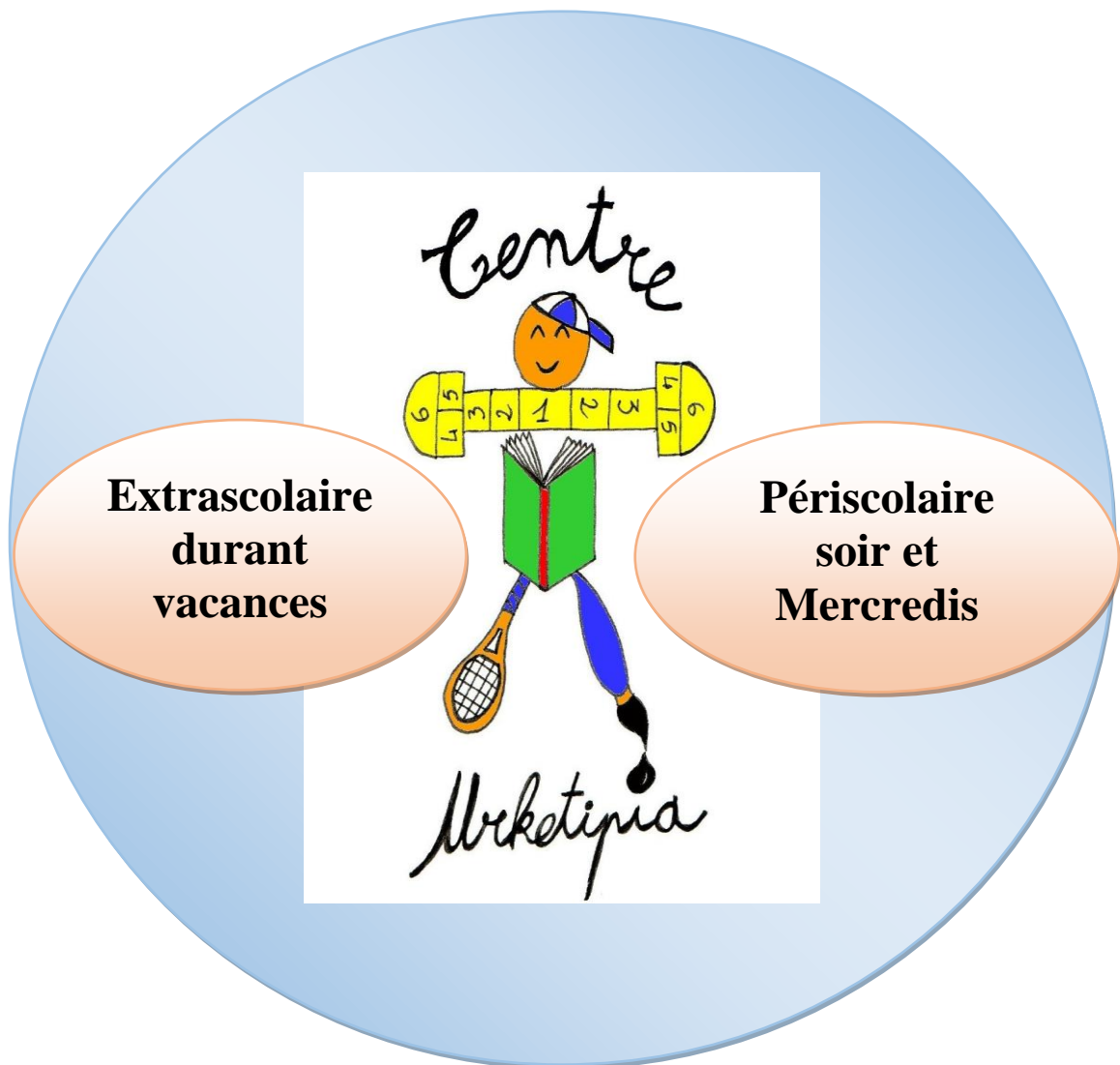


DOSSIER D'INSCRIPTION



NOM DE L'ENFANT:



MAIRIE D'URCUIT
1 place de la mairie - 64990 URCUIT
Mobile 06/11/86/36/09 email: urketipia@gmail.com

Documents obligatoires à fournir lors de l'inscription

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile, ou assurance extrascolaire individuelle accident (MAE, MAIF, etc...)
- Photocopie des vaccinations
- Votre N° d'allocataire CAF ou si vous n'en avez pas votre avis d'imposition ou de non-imposition
- Les aides au temps libre de la Caf (anciens passeports) si vous en bénéficiez
- Test aisance aquatique 50m (feuille jointe) si l'enfant sait nager (obligatoire pour les activités nautiques)

Les bénéficiaires d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales doivent impérativement fournir leur justificatif à l'inscription. Toute personne n'ayant pas satisfait à cette démarche ne pourra prétendre à la prise en compte de l'aide.

Tous les documents demandés doivent être joints sans exception à l'inscription. La non présentation de l'un d'entre eux ne permettra pas la prise en charge de l'enfant par le Centre de loisirs d'Urcuit.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT

Nom de l'enfant : Prénom :
Sexe: M ou F Date et lieu de Naissance :
Ecole fréquentée : Classe.....

Pour les couples séparés, la garde de l'enfant est attribué à :
Famille - Mère - Père - Grands-Parents - Tuteurs

REPRESENTANT LEGAL :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. port. :
E.mail :
Profession :
Employeur :
Tél. Travail :

CONJOINT :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. port. :
Profession :
Employeur :
Tél. Travail :

SITUATION FAMILIALE:

Célibataire - Vie maritale - Marié(e) - Veuf(ve) - Séparé(e) - Divorcé(e)-Pacsé

N° ALLOCATAIRE CAF:

CADRE RESERVE A LA MAIRIE:

QUOTIENT FAMILIAL:

Personnes autorisées à venir Chercher l'enfant au Centre de loisirs :

- | | |
|--------|--------|
| 1..... | 5..... |
| 2..... | 6..... |
| 3..... | 7..... |
| 4..... | 8..... |

Ces personnes devront venir chercher l'enfant munies d'une pièce d'identité.

Je soussigné(e),

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal de l'enfant.....

- ➔ Déclare inscrire mon enfant au Centre de Loisirs d'Urcuit et l'autorise à pratiquer l'ensemble des activités proposées à l'exception de.....
- ➔ Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre de Loisirs extrascolaire et m'engage à le respecter
- ➔ Autorise le directeur à faire transporter mon enfant à l'hôpital de Bayonne en cas d'Urgence.
- ➔ Autorise le directeur à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgences, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions médicales et dans le cas où les parents ne seraient pas joignables.
- ➔ M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux d'hospitalisation et d'opération éventuels

<p>POUR LES 12-14 ans</p> <p>➔ Autorise mon enfant à venir seul au Centre de Loisirs, dans quel cas les frais CLSH non payés devront être acquittés au plus vite. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>➔ Autorise mon enfant à partir seul le soir après 17H <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>

- ➔ Autorise les membres de l'équipe d'animation à prendre des photos afin de les utiliser sur des brochures municipales ou des documents de promotion du Centre de Loisirs
 oui non

Signature

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF EXTRASCOLAIRE DE MINEURS D'URCUI

I- DISPOSITIONS RELATIVES A LA TENUE

Article 1 :

Le Centre de Loisirs communal d'Urcuit est ouvert durant les vacances scolaires du lundi au Vendredi de 7H30 à 18H45 aux enfants de 3 à 12 ans.

Article 2 :

Les enfants sont admis au Centre de Loisirs dès lors que le dossier d'inscription est dûment complété et le paiement acquitté.

Aucune réservation ne pourra être effectuée si l'enfant n'est pas préalablement inscrit.

Article 3 :

Pour les vacances scolaires un mois avant leur début les familles ayant rendu le dossier d'inscription des accueils de loisirs de la commune reçoivent par mail le programme des activités ainsi que les modalités et dates d'inscriptions.

Aucun remboursement ne sera possible.

Un avoir pourra cependant être fait à condition de justifier de l'absence de l'enfant avec un certificat médical.

Article 4 :

Nous vous demandons d'amener votre enfant au Centre avant 9h30. Si par cas vous ne pouvez pas l'amener avant 9h30, nous vous demandons de nous en avertir afin que l'on puisse commander son repas.

Les enfants devront être récupérés à 18H45 au plus tard

La personne accompagnant l'enfant devra s'acquitter des formalités de pointage à l'arrivée et au départ.

Article 5 :

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement.

Il est préférable que les enfants fréquentant le Centre de Loisirs soient vêtus d'une tenue adaptée aux activités pratiquées et plus particulièrement à celles se déroulant à l'extérieur.

II- DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE

Article 6 :

L'accès au Centre de Loisirs est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente (accompagnateurs et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, présentant une affection de l'épiderme ou se présentant en état d'ébriété.

Article 7 :

Aucun animal n'est accepté même tenu en laisse.

Article 8 :

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement

III- DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Article 9 :

Il est demandé à tout accompagnateur de ne pas laisser au portail d'entrée un enfant de moins de 12 ans. Celui-ci doit être présenté par une personne adulte au "guichet de pointage"

Article 10 :

Seuls les parents ainsi que les personnes mentionnées sur la feuille de renseignements seront autorisés à récupérer l'enfant.

Article 11 :

Il est interdit d'apporter des objets dangereux dans l'établissement (couteaux, verres, etc ...)

IV- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITES

Article 12 :

Compte tenu de la responsabilité de l'équipe d'animation relative à la sécurité générale des usagers, les animateurs pourront interdire, sans appel, toute action qu'ils jugeraient dangereuse pour l'enfant.

Article 13 :

La responsabilité de l'établissement n'est engagée que pendant les heures d'ouverture au public et seulement vis à vis des usagers en règle avec les présentes dispositions.

Article 14

Monsieur le Maire, Mme l'Adjointe au Maire, Monsieur le responsable du Centre de loisirs et les animateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Raymond DARRICARRERE
Maire d'Urcuit

Nadia BELAIR
Adjointe au Maire en charge de
l'école, de l'enfance et de la
jeunesse

Pantxo MERLE
Directeur Service Ecole
Enfance Jeunesse

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT :.....
NOM :.....
PRENOM :.....
DATE DE NAISSANCE :.....
Garçon Fille

Renseignements médicaux concernant l'enfant:

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?
(entourer la maladie déjà contractée)

RUBEOLE		SCARLATINE	
VARICELLE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	COQUELUCHE	ROUGEOLE
ANGINE		OTITE	OREILLONS

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES:

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRES:

LES DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) EN PRECISANT LES DATES ET LES **PRECAUTIONS A PRENDRE.**

.....
.....
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES DENTAIRES, AUDITIVES, ETC PRECISEZ

.....
.....
.....
.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM: PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

TEL. FIXE: TEL PORT. :

TEL BUREAU :

NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT :

JE SOUSSIGNE, responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du CLSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date:.....

Signature:

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

	COMMUNE D'URCUIT				AUTRES COMMUNES			
	½ Journée		Journée		½ Journée		Journée	
	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite
QF ≤ 750	6,10 €	4,10 €	9,13€	5,13€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€
751 ≤ QF ≤ 900	6,50 €	4,50 €	10,73€	6,73€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€
901 ≤ QF ≤ 1100	7,00 €	5,00 €	13,93€	9,93€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€
1101 ≤ QF ≤ 1600	7,50 €	5,50 €	15,58€	11,58€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€
1601 ≤ QF	8,00 €	6,00 €	16,13€	12,13€	12,00€	10,00€	18,13€	14,13€

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE SOIR

	COMMUNE D'URCUIT			AUTRES COMMUNES		
	16h30 à 17h15	16h30 à 18h00	16h30 à 18h45	16h30 à 17h15	16h30 à 18h00	16h30 à 18h45
QF ≤ 750	0,45 €	0,90 €	1,35 €	0,45 €	0,90 €	1,35 €
751 ≤ QF ≤ 900	0,70 €	1,40 €	2,10 €	0,70 €	1,40 €	2,10 €
901 ≤ QF ≤ 1100	0,70 €	1,40 €	2,10 €	0,70 €	1,40 €	2,10 €
1101 ≤ QF ≤ 1600	0,70 €	1,40 €	2,10 €	0,70 €	1,40 €	2,10 €
1601 ≤ QF	0,70 €	1,40 €	2,10 €	0,70 €	1,40 €	2,10 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE MERCREDIS

	COMMUNE D'URCUIT						AUTRES COMMUNES					
	½ Journée		½ Journée avec repas		Journée		½ Journée		½ Journée avec repas		Journée	
	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite
QF ≤ 750	6,10 €	4,10 €	8,60€	6,60€	9,13€	5,13€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
751 ≤ QF ≤ 900	6,50 €	4,50 €	9,90€	7,90€	10,73€	6,73€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
901 ≤ QF ≤ 1100	7,00 €	5,00 €	10,40€	8,40€	13,93€	9,93€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
1101 ≤ QF ≤ 1600	7,50 €	5,50 €	10,90€	8,90€	15,58€	11,58€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
1601 ≤ QF	8,00 €	6,00 €	11,40€	9,40€	16,13€	12,13€	12,00€	10,00€	15,40€	13,40€	18,13€	14,13€

**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13
et à l'arrêté du 25 avril 2017 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyoning, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

Date du test : / /

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes) :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Traverser une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres

(! Attention 50 m pour **les plus de seize ans** qui pratiqueront **une activité voile**)

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Établissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :